

# Les aides à l'embauche\*



## Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

Cette immersion professionnelle vous permet de faire découvrir vos métiers et/ou de préparer un recrutement.

## Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)

Formation personnalisée (de 300 à 600 heures) préalable à l'embauche pour un CDI ou un CDD de 4 mois (saisonnier) ou 6 mois.

Tutorat en entreprise et/ou formation au sein d'un organisme de formation. Une aide financière est versée à l'issue de la période de formation.

## Action Sur Mesure (ASM)

### Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi (FIFE)

Dispositif co-financé par la Région Grand-Est visant à construire des parcours de formations dites sur mesure, destinées à répondre à un besoin spécifique d'adaptation des compétences de demandeurs d'emploi pour une ou plusieurs entreprises.

### Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise (PACE)

Permettre à un jeune et/ou demandeur d'emploi d'acquérir des compétences et une expérience professionnelle tutorée au sein d'une entreprise (de 4 à 6 mois, selon le profil du stagiaire), tout en bénéficiant de l'accompagnement d'un organisme de formation. La Région Grand Est verse une aide au tutorat et finance la rémunération du stagiaire que l'entreprise accueille.

### Programme Régional de Formation (PRF)

Offre de formation récurrente à destination des demandeurs d'emploi visant une qualification et/ou un diplôme afin d'accéder à des métiers en tension sur le territoire.

### Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH)

Cette prestation réalisée par un prestataire et cofinancée par l'État vous permet de bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines.

## Contrat d'apprentissage

L'aide pour le recrutement d'apprentis est reconduite pour 2025. Elle est d'un montant de 5 000€ maximum pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat, pour les entreprises de moins de 250 salariés, et de 2 000 € maximum pour les autres entreprises.

Pour toute personne en situation de handicap, l'apprentissage est possible quel que soit l'âge, et l'aide est maintenue à hauteur de 6 000 € maximum, cumulable avec les aides spécifiques de l'AGEFIPH.

## Neutralisation des ressources RSA

Un demandeur d'emploi bénéficiaire du RSA peut pendant 2 mois, consécutifs ou non, cumuler ses indemnités RSA et le salaire versé par un employeur si le salarié signe un contrat saisonnier dans les secteurs suivants : Agriculture – Économie sociale et solidaire – Hôtels/Cafés/Restaurants/Hôtelleries de plein air/Restaurations collectives/Campings – Transports routiers et activités auxiliaires (logistique) – Industries alimentaires

## Contrat Initiative Emploi RSA (CIE RSA)

Le département verse un forfait de 400€ par mois pendant la durée du contrat jusqu'à douze mois, pour le recrutement d'un bénéficiaire du RSA.

Contrat de 6 mois minimum ou CDI.

La durée hebdomadaire doit être de 24h à 35 heures (selon convention collective).

## Parcours Emploi Compétences (PEC)

La durée du dispositif peut varier de 6 à 8 mois. Il peut prendre la forme d'un CDD ou d'un CDI. Le taux de prise en charge est de 24h hebdomadaires maximum.

Ce dispositif est couplé à une formation professionnelle et à un tutorat afin de respecter le triptyque : Emploi – Formation – Accompagnement. Il peut être renouvelé à titre exceptionnel pour terminer une formation engagée.

\* Certaines aides ne sont pas cumulables : Contactez-nous pour plus d'informations





**BASSIN SUD ARDENNES**



**Mission Locale Sud Ardennes**  
16, rue Louise Weiss—08300 RETHEL  
03.24.38.29.17



**Agence France Travail Rethel**  
3, rue Gorges Bizet—08300 RETHEL  
03.24.38.43.25



**Agence CAP EMPLOI Ardennes**  
36, avenue Charles de Gaulle  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
03.24.59.05.25/ 06.22.04.50.34



**Mission Locale Sud Ardennes**  
2, rue de l'Agriculture - 08400 VOUZIERS  
03.24.71.95.91



**Conseil Département des Ardennes**  
Rue Jean Mermoz—08300 RETHEL  
03.24.72.67.20/ 06.17.46.20.58

**BASSIN SEDANAIS**



**Mission Locale de l'arrondissement de Sedan**  
Place Saint Vincent de Paul—08200 SEDAN  
03.24.29.21.12



**Agence France Travail Sedan**  
5, rue Berthelot—08200 SEDAN  
03.24.29.70.42



**Agence CAP EMPLOI Ardennes**  
36, avenue Charles de Gaulle  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
03.24.59.05.25/ 06.22.04.48.45



**Mission Locale de l'arrondissement de Sedan**  
37TER, avenue du Général de Gaulle—08110 CARIGNAN  
03.24.22.43.43



**Conseil Départemental des Ardennes**  
9, rue Thiers—08200 SEDAN  
03.24.29.92.58/ 06.86.48.07.94

**BASSIN DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES**



**Mission Locale du Bassin d'emploi de Charleville-Mézières**  
8, route de Prix—08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
03.24.59.44.44



**Agence France Travail Montjoly**  
106, rue Bourbon—08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
03.24.58.60.37



**Agence CAP EMPLOI Ardennes**  
36, avenue Charles de Gaulle  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
03.24.59.05.25/ 06.22.04.50.34/ 07.88.52.79.97



**Agence France Travail Val de Vence**  
6, rue Jean-Baptiste Lefort  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
03.24.59.71.02



**Conseil Département des Ardennes**  
27, rue Louise Michel  
08000 VILLERS SEMEUSE  
03.24.35.55.71/ 06.86.25.87.90

**BASSIN NORD ARDENNES**



**Mission Locale Nord Ardennes**  
31 bis, avenue Jean-Baptiste Clément—08500 REVIN  
03.24.40.31.34/ 06.95.99.19.44



**Agence France Travail Revin**  
10, rue Louise Weiss—08500 REVIN  
03.24.42.69.22



**Agence CAP EMPLOI Ardennes**  
36, avenue Charles de Gaulle  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
03.24.59.05.25/ 06.22.04.48.45



**Conseil Départemental des Ardennes**  
330, Allée du 8 Mai 1945—08500 REVIN  
03.24.40.82.90/ 06.48.42.04.87

**TOUS SECTEURS**



**Maison de la Région**  
22, avenue Georges Corneau  
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
06.47.67.84.39



**DDETS-PP 08**  
18, avenue François Mitterrand  
08005 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES  
03.10.07.34.00